
REHAU

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Généralités

Nos commandes ne sont valables que si elles sont passées par écrit et signées par le mandataire attitré de notre société. Les commandes verbales et téléphoniques n'engagent notre responsabilité que si elles sont confirmées par écrit. L'acceptation de la commande implique l'adhésion compétente, exclusive et sans réserve de notre fournisseur aux présentes conditions d'achat et annule de ce fait toutes conditions contraires ou divergentes pouvant figurer dans les offres ou confirmations de commandes de nos fournisseurs. Les conditions générales de vente de nos fournisseurs, qui sont en contradiction avec nos conditions générales d'achat, ne peuvent être prises en considération que si elles ont fait l'objet d'un accord préalable écrit.

L'absence de cet accord spécial implique l'acceptation par le fournisseur des conditions suivantes :

1. Le lieu de livraison et de paiement est fixé à Heverlee, sauf stipulation contraire dans le texte même de la commande. Dès réception de la commande, nous demandons au fournisseur le renvoi de notre confirmation mentionnant prix et délais. Toute commande non confirmée dans les huit jours est considérée comme acceptée. Les délais de livraison convenus doivent être rigoureusement respectés. Aucun retard n'est admis.

REHAU pourra, en cas de retard, et sans préjudice de toute action et dommages et intérêts, annuler tout ou partie de la commande et demander au fournisseur le paiement de tous dommages et intérêts pouvant résulter du retard des livraisons ou pour pertes subies.

En cas d'impossibilité de respecter le délai de livraison convenu, le fournisseur doit immédiatement nous informer de la raison du retard ainsi que du délai supplémentaire qui lui est nécessaire afin d'obtenir notre accord.

Si les prix pratiqués par le fournisseur entre la commande et la livraison ont baissé, ou si des conditions plus favorables sont également pratiquées, REHAU pourra exiger l'application immédiate de ces prix et de ces conditions aux commandes passées. Une éventuelle hausse des prix ou la pratique de conditions moins favorables demeurera sans répercussion sur les commandes passées.

2. Les marchandises doivent être livrées franco de tous frais à notre adresse, et voyagent aux risques et périls du fournisseur.

Les heures de réception sont les suivantes :

- du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures
- le vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures.

3. Comme il nous est impossible à réception de la marchandise d'entreprendre les vérifications nécessaires, nous nous réservons à tout moment le droit de formuler une réclamation ou de retourner la marchandise. Un envoi supérieur en genre, qualité et en nombre à la commande ne peut être accepté. En cas de livraison non conforme, nous nous réservons le droit, soit de retourner la marchandise, soit de modifier la commande ou d'exiger le remplacement de la marchandise ou enfin, le paiement de dommages et intérêts pour les dommages subis par non respect par le fournisseur des clauses ainsi que des spécifications techniques.

La marchandise doit être conforme à notre demande et répondre aux normes techniques imposées. En cas de non respect, le fournisseur est tenu d'y remédier à ses frais. Si malgré tout, celui-ci ne donne suite à ses engagements, nous nous réservons le droit de prendre les

mesures nécessaires aux risques et périls et à ses frais. Pour tous nos droits échus ou non envers le fournisseur, nous avons pouvoir de compenser ou de faire valoir le droit de rétention.

Le vendeur garantit la SA REHAU de toute demande ou jugement dont elle serait l'objet du chef de fourniture défectueuse ou erronée.

Le fournisseur dégage REHAU de toute responsabilité concernant les réclamations éventuelles, telles qu'elles sont définies dans la Directive européenne du 25 juillet 1985 portant sur la Responsabilité Civile du fait des produits défectueux.

Le vendeur s'engage, par l'acceptation de la présente commande, à permettre à l'administration des douanes de vérifier l'exactitude des certificats d'origine et déclarations diverses, et fournir tous renseignements s'y rapportant. En outre, il s'engage à rembourser tous frais et dommages qui résulteraient d'un refus d'acceptation par l'administration compétente, de l'origine déclarée.

Vos contrôles et analyses nous garantissent que le produit livré est conforme à nos conditions techniques de livraison.

Vous vous engagez à archiver durant 10 ans l'ensemble des plans, contrôles de mesures d'analyses et de qualité établis. Nous nous réservons le droit d'information et de mise à disposition des documents et d'en faire copie.

4. Pour chaque expédition, le fournisseur est prié de nous adresser, au plus tard le jour même de la livraison, une facture avec copie du bon de livraison.
 5. Cette commande vous est confiée sous conditions que votre produit soit assuré par une police de responsabilité civile après livraison.
 6. Nos règlements sont à trente jours fins du mois, par virement sur le compte bancaire IBAN du fournisseur.
En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, nous nous réservons le droit de suspendre le paiement.
Tous nos modèles, maquettes, échantillons et plans sont remis à titre confidentiel et ne peuvent être utilisés que pour honorer nos demandes. Le fournisseur s'engage à ne pas divulguer ceux-ci. Les plans, modèles et précisions apportés par nous, restent notre propriété, ne peuvent être utilisés que pour notre usage et ne doivent jamais être divulgués à des tiers.
Il en est de même pour toute installation de fabrication. En cas de cessation de marché, tous les plans et modèles restent notre propriété et doivent nous être retournés en bon état. Sans notre accord, ils ne peuvent être utilisés pour des tiers, ni pour le fournisseur.
 7. Le fournisseur s'engage à considérer nos commandes et travaux comme strictement confidentiels. En outre, toute publicité dans des relations d'affaires ne pouvant être faites qu'avec un accord écrit par nous.
 8. Le fournisseur s'engage à ne pas céder la créance qu'il pourrait avoir éventuellement contre REHAU. Le fournisseur ne peut substituer sans l'accord de REHAU un tiers dans ses obligations contractuelles.
 9. Le fournisseur garantit à REHAU que les droits des tiers ne sont pas lésés par la livraison et l'utilisation de la marchandise fournie. Il s'engage en outre à tenir REHAU franc et quitte de tout recours de tiers de ce chef.
 10. Le fournisseur est entièrement responsable que ses fournitures se font en conformité avec les dispositions du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (ci-après "règlement REACH"). Le fournisseur est notamment responsable que les substances contenues dans les produits fournis par lui, ont fait l'objet d'un enregistrement préalable et ensuite d'un enregistrement, si nécessaire selon le Règlement REACH, et que des fiches de données de sécurité conformes aux dispositions du Règlement REACH ainsi que les informations requises selon l'article 32 du Règlement REACH sont mises à disposition de REHAU. Dans le cas où le fournisseur fournit des articles selon la définition contenue dans l'article 3 du
-

Règlement REACH, il est pleinement responsable du respect de l'obligation de communiquer les informations telles que définies par l'article 33 du Règlement REACH.

11. En cas de force majeure ou en cas de grève, mobilisation, guerre, lock-out, réquisition, inondation, incendie ou tout événement hors d'attente de REHAU mais néanmoins de nature à ce répercuter sur la possibilité de celle-ci de prendre livraison ou d'utiliser la marchandise commandée, la société REHAU peut résilier les contrats en cours sans que cette résiliation puisse donner lieu à paiement de dommages et intérêts.
12. Les juridictions de Louvain et d'Anvers sont seules compétentes, quel que soit la cause et le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de vente même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.